

11/11/2011

www.enisa.europa.eu

«Consigner ou ne pas consigner ?» L'agence de cyber-sécurité ENISA a établi un [rapport](#) sur le futur impact du 'lifelogging' et de la publication de données personnelles en ligne, examinant leurs répercussions sur la confidentialité, l'économie, la société et la psychologie des individus

L'ENISA se penche sur notre avenir jusqu'en 2014 pour prédire les répercussions positives et négatives du 'lifelogging', consistant à consigner ses informations personnelles en ligne, sur les citoyens et la société. Dans un nouveau rapport intitulé «*To log or not to log? Risks and benefits of emerging life-logging technologies*» (Consigner ou ne pas consigner ? Risques et avantages des technologies émergentes de 'lifelogging'), l'Agence utilise le quotidien d'une famille fictive et examine l'impact sur sa confidentialité, son 'portefeuille familial', sa psychologie, etc., tandis qu'elle publie de plus en plus d'informations personnelles en ligne. Le rapport inclut des recommandations relatives à la sécurité et aux risques pour la confidentialité.

Pour les citoyens de l'ensemble de l'Europe, les avantages du partage d'informations via des réseaux sociaux et de l'accès à des biens et services par le biais de nouvelles applications sont immenses. Grâce aux nouvelles applications, familles et amis peuvent rester en contact, et les services gouvernementaux sont accessibles plus facilement. Ce [rapport](#) examine à la fois les avantages et les risques liés à l'utilisation accrue des applications en ligne. Mais pour tirer profit de ces avantages, les individus doivent mettre en ligne des informations personnelles, qu'il s'agisse de simples réflexions, de vidéos ou de données financières, sur des emplacements Internet sur lesquels ils n'ont pratiquement aucun contrôle. Pour les individus, cela implique des menaces à l'encontre du respect de leur vie privée, la perte du contrôle de leurs données personnelles, une atteinte à leur réputation et la possibilité de traumatismes psychologiques liés à l'exclusion ou à la sensation d'être constamment surveillé(e). Quant aux organisations commerciales, elles font l'objet de risques de violation des lois de protection des données, ayant pour conséquence des sanctions légales et une atteinte irréversible à leur réputation. Du point de vue des gouvernements, ils peuvent souffrir de pertes de confiance publique s'ils sont perçus comme ne protégeant pas convenablement les informations personnelles de leurs citoyens.

S'exprimant à propos du rapport, le [Professeur Udo Helmbrecht](#), Directeur Exécutif de l'ENISA, a déclaré : *«L'originalité de notre rapport, c'est qu'il prouve dans quelle mesure les risques pour la sécurité des informations affectent plusieurs aspects des citoyens et de la société. Il connecte les avantages du 'lifelogging', tout en considérant les aspects de confidentialité et de protection des données.»*

11/11/2011

www.enisa.europa.eu

Les recommandations du rapport incluent:

- Pour la Commission européenne : utiliser le rapport dans le cadre de la révision actuelle de la directive de protection des données et promouvoir la gestion des risques pour la confidentialité et la sécurité comme piliers
- Pour les gouvernements : créer un environnement réglementaire offrant des primes aux appareils et services respectueux de la vie privée, afin de soutenir la concurrence et l'interopérabilité, et introduire des sanctions contre les violations de données personnelles
- Pour les prestataires de services : considérer les impacts sur la sécurité et la confidentialité des nouveaux services et mettre en œuvre des contrôles stricts de la sécurité pour protéger les données personnelles des individus.

[Support contextuel relatif aux communications sur la protection des données personnelles de la Commission européenne 2010](#)

Pour consulter le rapport complet, veuillez cliquer [ICI](#)

Pour toute demande d'interview, veuillez contacter : Ulf Bergstrom, Porte-parole de l'ENISA, press@enisa.europa.eu, Portable : + 30-6948-460-143, ou Barbara Daskala, Experte de l'ENISA, barbara.daskala@enisa.europa.eu.

Veillez noter: traduction. La version anglaise est la seule version officielle.

www.enisa.europa.eu/media/enisa-en-francais/
www.enisa.europa.eu